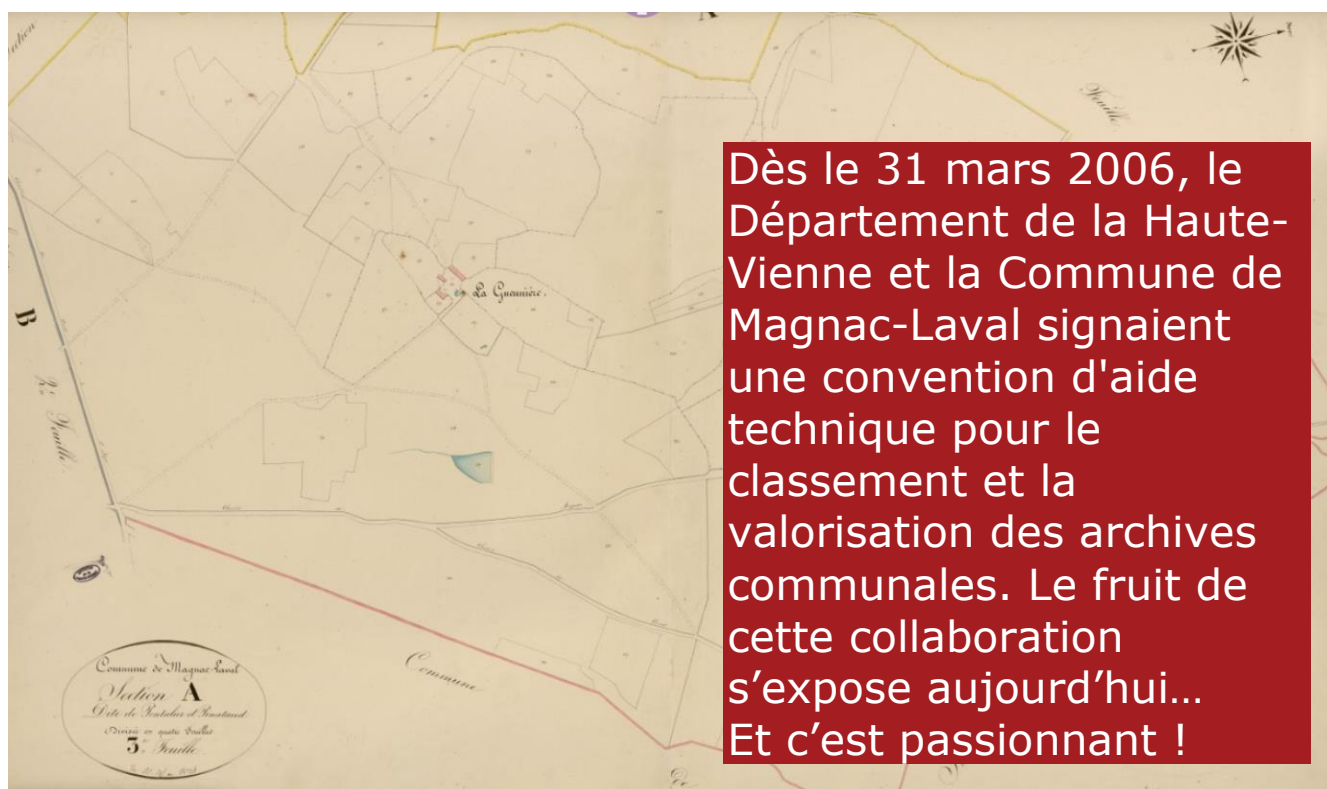


**Classement et valorisation des
archives communales :**
un partenariat exemplaire entre la
Mairie de Magnac-Laval et les Archives
départementales de la Haute-Vienne

vendredi 6 septembre 2019



La création d'une salle d'archives

En 2015, la Commune décide d'aménager dans la mairie une salle d'archives aux normes. En effet, ses archives étaient jusque-là conservées dans le grenier de la mairie et dans une petite salle, dans de mauvaises conditions, et avec trop peu de place pour accueillir le métrage linéaire existant.

Le nouveau local d'archives est donc réalisé par extension de la petite salle existante, par les services techniques de la Commune avec l'aide de l'ATEC87 (Agence technique départementale). La salle se compose désormais de trois espaces, équipés de rayonnages métalliques et d'un meuble à plans (7 tiroirs).

La phase de classement et d'élimination

La gestion du déménagement des archives du grenier vers une « zone tampon » a été réalisée par un agent de la mairie, Christel AUBER, et Sylvie PEROCHE, attachée de conservation du patrimoine aux Archives départementales, avec l'aide des agents des services techniques municipaux.

Ce travail de titan a permis de répartir les documents par thèmes afin de préparer le classement et l'élimination de certains d'entre eux.

Résultat : des archives bien classées et répertoriées. Un répertoire de 250 pages a d'ailleurs été rédigé et sera mis en ligne dans les prochains mois.

Quant aux éliminations réglementaires, elles représentent à ce jour 81 mètres linéaires et ont repris en janvier 2019.

Des restaurations

Chaque année, la Commune consacre 10 000 € à 20 000 € à la restauration et la reliure de ses archives.

Les documents restaurés à ce jour sont :

- les 13 plans de 1807,
- le plan cadastral de 1837,
- le plan d'alignement de l'an XII,
- les registres paroissiaux et d'état civil,
- les recensements de la population,
- les registres des délibérations du conseil municipal,
- les affiches (dont 2 offertes par les Communes de Berneuil et Compreignac),
- etc.

Une exposition et des animations pour valoriser le patrimoine historique

Comme le prévoit la convention d'aide technique, une exposition sera proposée au public dès demain et jusqu'au 22 septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine.

Une exposition à voir du 7 au 22 septembre
- salle du Rocher de 14h à 18h.

Elle présentera notamment des documents originaux : les registres paroissiaux et d'état civil, les registres des délibérations du Conseil municipal, les recensements de la population, les plans par nature de culture de 1807, le cadastre dit napoléonien de 1837 avec son état de section et ses matrices cadastrales, le plan géométrique et topographique pour l'alignement des rues de l'an XII, les budgets de l'an XI et celui de 2019, les dossiers des écoles de hameaux, les photographies des chasseurs, etc.

Les cahiers d'enregistrement des cartes d'identité de Français comprenant 2 839 photographies en noir et blanc des Magnachons et des réfugiés de 1940 à 1956, des réfugiés espagnols (à partir de février 1939), des réfugiés alsaciens (à partir de septembre 1939) ; la vie quotidienne en 1939-1945 seront également à découvrir, sous vitrines (prêtées par les Archives départementales).

Des visites guidées et des animations seront proposées, notamment aux élèves de l'école primaire et du lycée agricole, ainsi qu'aux résidents de l'Ehpad.

EN SAVOIR PLUS

L'aide technique pour le classement et la valorisation des archives : un service proposé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne

Depuis 1991, les Archives départementales, service du Conseil départemental, proposent aux communes (sauf Limoges) et aux communautés de communes de la Haute-Vienne, une aide technique pour le classement et la valorisation des archives, avec la mise à disposition au sein de la collectivité demandeuse, d'une archiviste spécialisée dans les archives des communes et groupements de communes.

Cette aide technique se structure autour de plusieurs axes :

- la formation du personnel,
- l'aménagement de la salle d'archives,
- le tri, le classement et le conditionnement des archives conservées,
- la rédaction d'un répertoire avec mise à jour,
- l'élimination des documents avec rédaction des bordereaux soumis au visa de la directrice des Archives départementales,
- l'élaboration d'un programme pluriannuel de reliure et de restauration,
- les actions de valorisation : accueil des scolaires et adultes, journées du patrimoine (avec thématiques autour de l'exposition principale : découverte de l'histoire des familles, atelier identification photographies, jeux, randonnées, etc.),
- les recherches administratives et historiques.

L'organisation de cette aide technique varie en fonction de la taille de la collectivité et de la disponibilité des élus et des fonctionnaires; par exemple : une journée par an, quatre jours dans la même semaine une fois par trimestre, une intervention par mois, etc.

Coût de l'aide technique - Les communes et communautés de communes prennent uniquement en charge les frais de déplacement et de repas de l'archiviste.